

Tél : 01.30.39.21.03

etude.vigny.95026@notaires.fr

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi,
de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00.

Samedi sur rendez-vous
uniquement.

Vous trouverez ci-après la liste des pièces et renseignements qu'il serait souhaitable que vous réunissiez.

CONCERNANT LE DÉFUNT :

- Extrait de son acte de décès (original)
- Livret de famille du mariage et, éventuellement, de mariages précédents
- Contrat de mariage, Testament, Donations entre époux,
- Jugement de séparation de corps, de divorce
- N° de sécurité sociale

CONCERNANT L'ÉPOUX SURVIVANT, LES HÉRITIERS, LES LÉGATAIRES :

- Questionnaire état civil + Livret de famille
- Contrat de mariage le cas échéant
- Copie recto/verso de la carte nationale d'identité,

CONCERNANT LES BIENS PROPRES DES ÉPOUX, LE CAS ÉCHÉANT :

- Acte de partage des successions recueillies par les époux, à défaut nom et adresse du Notaire les ayant réglées
- Acte de donation dont chacun des époux a pu bénéficier de ses parents
- Si le défunt ou son conjoint a hérité, les titres de propriété (et déclaration de succession si possible)

CONCERNANT L'ACTIF :

- Relevé de compte du défunt et de son conjoint (nom, adresse, n° de compte)
- Pensions et retraites du défunt, noms et adresses des organismes avec numéros d'allocation et de sécurité sociale ou Coordonnées de l'employeur
- Liste des titres et valeurs de bourse
- Titres de propriété des immeubles (pavillons, appartements, terres)
- Etat locatif des immeubles
- Evaluation des immeubles
- Fonds de commerce, n° INSEE, inventaire matériel et marchandises, évaluation, nom et adresse du comptable
- Voiture automobile, caravane, moto, bateau ... (carte grise)

CONCERNANT LE PASSIF :

- Factures des frais de dernière maladie
- Copie des derniers avis d'imposition (impôt sur le revenu, taxes foncières, taxes d'habitation)
- Factures dues mais non encore acquittées à la date du décès (téléphone, EDF, eau...)
- Adresse du syndic de copropriété
- Déclaration I.S.F

Et tous autres renseignements ou éléments vous paraissant utiles pour la détermination de l'actif et du passif de succession.

Prévoir le versement d'une provision de 300,00 EUR à l'ordre de MRB NOTAIRES à l'effet de couvrir les frais de premières pièces demandées.